



Conseil Municipal du 16 novembre 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	13	2	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 10 novembre 2021 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 16 novembre 2021 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, GAVILLON Dominique, STREIT Françoise, CHABERT Emma, DIDIER Claude, DOLCI Marc, CHEVALLY Gérard, GARAYT Myriam, VERNAY Gentiane, GOUTEL Jean Louis, MENVIELLE-CHABERT Véronique.

Excusée : MONTAGNON Danielle pouvoir remis à STREIT Françoise, CHEVALIER Bernard pouvoir remis à MENVIELLE-CHABERT Véronique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame FLORENZI Florence est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un point d'étape du dispositif Petite Ville de Demain est présenté par Amandine Delus, cheffe de projet. (Cf. PPT).

JL Goutel demande où en est le diagnostic. A ce stade, il s'agit d'abord de faire un diagnostic du portrait social de Mens et du territoire.

Sur la question du périmètre, tous s'accordent à dire que le bassin de vie constitué de l'ex-canton de Mens est un des périmètres pertinents pour PVD.

Gilles Barbe rappelle l'importance de la CCT, co-pilote du projet ; et que certains projets CCT vont avoir des implications sur PVD et réciproquement.

Sur la concertation, Dominique Gavillon souligne l'importance d'aller vers les personnes qui ne viendraient pas en commissions ou réunions publiques et la nécessité de prévoir des logements, pour les seniors, pour l'ensemble des habitants du bassin de vie.

Le maire remercie Amandine Delus pour sa présentation.

Le Maire ouvre la séance à 19H10 et annonce l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2021
2. Affaires générales : domiciliation de 2 associations : sentiers d'argile et bridge
3. Affaires générales : mise à jour du règlement intérieur du Columbarium et jardin du souvenir
4. Affaires générales : Rémunération agent recenseur / Recensement 2022.
5. Motion Médiathèque
6. Questions diverses :

- Maison des Associations : information sur les conventions de mise à disposition à Radio Dragon.
- Point d'étape du travail de la commission Agriculture/ Alimentation.

1-Approbation du PV du 19 octobre 2021

Sous réserve d'une erreur de frappe à corriger, le procès-verbal du conseil du 19 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. AFFAIRES GENERALES : Domiciliation de 2 associations dans les locaux de la mairie de Mens

Deux associations ont sollicité la mairie pour obtenir l'autorisation de domicilier leur siège social dans les locaux de la mairie.

Il s'agit de des associations « Les sentiers d'argile » et le « Bridge Club mensois ».

Les Sentiers d'Argile auront pour vocation la valorisation de la céramique artisanale et de potier-es par le biais, de formations, d'évènements, d'expositions et de ventes ; et le bridge club propose d'initier et jouer au bridge, et développer la convivialité entre joueurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser l'association « Les sentiers d'argile » à domicilier son siège social dans les locaux de la Mairie ;**
- **d'autoriser l'association « Bridge Club mensois » à domicilier son siège social dans les locaux de la Mairie ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.**

3. AFFAIRES GENERALES : Mise à jour du règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir

Suite à l'acquisition d'un nouveau columbarium, il est apparu nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir afin de tenir compte de la réglementation et de procéder à quelques modifications.

Les modifications sont inscrites en gras italique dans le projet joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le nouveau règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir ci-annexé ;**
- **d'autoriser le maire à signer ce document ;**
- **de tenir à disposition du public ce règlement et de procéder aux formalités d'affichage.**

4. AFFAIRES GENERALES : campagne de recensement 2022 - Rémunération des agents recenseurs

Le recensement 2022 aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 sur toute la commune de Mens. L'INSEE encourage vivement la réponse au questionnaire par internet afin de réduire les contacts.

Pour assurer le recensement, la commune envisage de recruter 4 agents recenseurs.

Il appartient au conseil de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Pour information, la dotation forfaitaire de l'Etat au titre du recensement devrait s'élever à 2812 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de créer 4 postes d'agent recenseur**
- **de fixer la rémunération comme suit :**
 - o **0.70 € par logement**
 - o **1.20 € par bulletin individuel**
 - o **20€ par 1/2 journée de formation**
 - o **50 € pour la tournée de reconnaissance**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

5. MOTION : RESEAU LECTURE – Obligation du passe sanitaire.

- Suite au projet présenté, il est discuté collectivement de l'écriture du dispositif de cette motion afin de ne pas y voir une dérogation aux règles prescrites au niveau national.
- Tous s'accordent à dire qu'il ne s'agit pas de déroger aux règles ; ce n'est pas le bon moment compte tenu de la reprise de la crise sanitaire, mais plutôt d'alerter les parlementaires sur la nécessité d'adapter les règles aux circonstances locales : en milieu rural, les médiathèques sont un lien social essentiel.
- Ainsi discuté il est décidé d'approuver la motion suivante :

Depuis le début de la crise sanitaire, les bibliothécaires sont mobilisé.e.s dans la lutte contre la covid et le maintien du service auprès des usagers : port du masque, gestes barrières, quarantaine des documents, jauge adaptée à la superficie des lieux, système de « réservez-empportez ». Le personnel et les bénévoles qui animent ces lieux ont subi l'enchaînement des différents protocoles sanitaires, les multiples changements d'horaires adaptés au couvre-feu et les incessantes réorganisations tout en maintenant un accueil de qualité dans toutes les médiathèques et bibliothèques du Trièves.

Or, comme en son temps pour les petits commerces locaux, la notion de lieux essentiels est à géométrie variable. Autant, en tant que collectivité publique nous appliquons la loi telle qu'elle est voulue par le gouvernement ; autant une adaptation dans les territoires devrait être possible sous l'égide du Préfet en lien avec les élus locaux qui sont les mieux à même de connaître les besoins et les fonctionnements de leurs équipements.

Alors que les bibliothèques étaient considérées jusqu'à présent comme des lieux essentiels, le décret du 7 août 2021 les soumet à l'obligation du passe sanitaire. Nos bibliothèques locales n'accueillent que très peu de personnes en simultané alors qu'elles sont un lieu de vie sociale primordial pour nos territoires. Les grandes bibliothèques universitaires ou la petite librairie voisine ne sont pas assujetties à cette même obligation.

Cette discrimination a amené nos personnels professionnels soutenus par l'important réseau des bénévoles à faire plusieurs journées de grève contre l'obligation de passe sanitaire en dénonçant :

- La discrimination de l'accès pour les usagers ;
- La discrimination d'accès entre les différents lieux qui proposent une activité autour du livre ;
- Le mécontentement et la colère des usagers auquel il doit faire face très régulièrement ;
- Une baisse de fréquentation non équilibrée par le « réservez-emportez ».

Ces mesures entraînent des difficultés de fonctionnement pour les médiathèques et bibliothèques du Trièves.

Nos bibliothécaires sont attaché.e.s à leur mission de service publique et souhaitent rester des lieux accessibles à toutes et tous avec des règles de distanciation respectées et un système de jauge mis en place jusqu'à maintenant.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Mens, à l'unanimité, demande au Premier Ministre :

- **de bien vouloir reconsidérer sa position ;**
- **de prendre en compte la fonction sociale et culturelle de ces équipements sur le territoire de Mens ; équipements qui restent d'une fréquentation minime en simultané ;**
- **de maintenir le respect des gestes barrières dans ces équipements ;**
- **de mettre en place une politique décentralisée qui permette des applications réglementaires locales en fonction des circonstances et en s'appuyant officiellement sur le couple « Maire-Préfet » ;**

Cette motion sera transmise au Préfet et aux Parlementaires de l'Isère.

5. MOTION DE SOUTIEN AUX SERVICES DU SIAD & DE L'ADMR DE MENS

Suite au courrier commun d'alerte et d'interpellation de l'ADMR et du SIAD de Mens en date du 30 octobre concernant l'impact des directives actuelles, par ailleurs inégales entre les différents dispositifs sanitaires et médico-sociaux, les mettant en difficultés pour assumer leurs missions actuellement, le Conseil Municipal souhaite adopter une motion.

Considérant qu'une mise en concurrence des dispositifs n'est pas souhaitable pour un schéma territorial cohérent de la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées,

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande instamment à l'Etat, à l'ARS et au Département (Ne prend pas part au vote : LORENZI Florence, GAVILLON Dominique) :

- une prise de décisions fermes et claires concernant la suite à donner aux suspensions de contrat de travail du fait de la non-présentation d'un passe-sanitaire en règle ;

- l'harmonisation réelle des directives en matière de vaccination contre la covid19 pour toutes les structures et intervenants à domicile relevant du soin et de l'aide à la personne ;

- la clarification des instructions concernant les augmentations salariales en SIAD ; et l'octroi de financements supplémentaires pour couvrir les dépenses liées aux augmentations en SIAD comme à l'ADMR ;

- le développement d'une politique volontariste en faveur de la formation de professionnel.le.s des interventions à domicile et de valorisation, notamment financière, des emplois de l'aide à la personne.

Tout ceci afin de garantir une prise en charge adaptée, suffisante et sécurisée des personnes âgées et/ou handicapées du territoire.

6. Questions diverses

- Le maire informe des négociations avec Radio Dragon suite à l'acquisition du bâtiment. Présentation de la 1^{ère} convention au rendu acte du prochain conseil.
- Gilles Barbe fait un point d'étape des travaux de la commission Agriculture/Alimentation
- Claude Didier informe de l'installation de l'abri vélo à proximité du collège ainsi que de la soirée de restitution du dispositif d'autodiagnostic qui aura lieu le 17/11.
- Florence Lorenzi informe que le repas des aînés est annulé.
- Françoise Streit et le maire informent du lancement d'un Calendrier de l'avent géant dans le village.

Fin de séance 20H15

Prochain CM le mardi 16 décembre.